

Réf : DCM202449

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29		

Date de la convocation : 02/04/2024

Notifiée aux élus le : 02/04/2024

Date de l'affichage : 02/04/2024

**OBJET :**

DF – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE –  
BUDGET PRIMITIF 2024

**SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 02 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET  
Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS  
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS  
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian LAPISARDI

**Rapporteur : Régis VIANET**

- Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 du Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le vote du budget primitif s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal du 20 mars 2024. Il s'équilibre en dépenses et recettes :

**1 - Section de fonctionnement**

Chapitre	Libellés	BP 2023	Propositions 2024
	<b>Dépenses</b>	<b>17 016 551,00</b>	<b>17 118 275,00</b>
011	Charges à caractère général	4 990 000,00	4 711 420,00
012	Charges de personnel	8 265 412,00	8 996 000,00
014	Atténuation de produits	62 619,00	75 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 026 680,15	559 781,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 390,00	979 411,00
65	Autres charges de gestion courante	1 472 978,85	1 606 338,00
66	Charges financières	225 471,00	187 325,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	3 000,00

*Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement*

	Recettes	17 016 551,00	17 118 275,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 180 194,81	404 251,33
013	Atténuation de charges	138 866,00	180 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	444 086,00	413 724,00
70	Produits des services et ventes diverses	3 601 733,19	3 182 016,00
73	Impôts et taxes	210 990,00	210 990,00
731	Fiscalité locale	8 772 265,00	9 052 264,00
74	Dotations, subventions et participations	2 459 322,00	3 494 819,00
75	Autres produits de gestion courante	208 895,00	180 000,67
76	Produits financiers	9,00	10,00
77	Produits spécifiques	190,00	200,00

*Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement*

**2 - Section d'investissement**

Chapitre	Libellés	BP 2023	RAR	Propositions 2024
	<b>Dépenses</b>	<b>6 781 758,00</b>	<b>1 782 857,84</b>	<b>5 967 021,16</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			905 881,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	444 086,00		413 724,00
041	Opérations patrimoniales	825 000,00		135 000,00
10	Dotations, fonds divers réserves	10 100,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	944 327,00		853 542,00
20	Immobilisations incorporelles	191 940,00	3 450,00	339 920,00
21	Immobilisations corporelles	1 432 721,00	620 092,04	1 744 520,00
23	Immobilisations en cours			150 000,00
26	Participations et créances rattachées			10 000,00
49	EGLISE	1 229 276,00	981 484,52	222 883,36
61	CIMETIERE	318 094,00	92 377,94	204 000,00
83	MAS D'AVON	59 520,00	12 960,00	42 000,00
84	ECLAIRAGE PUBLIC	162 222,00		
90	MAISON FRANCE SERVICES	230 400,00	33 810,14	61 150,00
91	SALLE OUSTAOU	51 512,00	32 887,20	
92	ETANG DE LA MARETTE	45 180,00		
93	CAISSE D'EPARGNE	781 000,00	5 796,00	
94	DESIMPERMEABILISATION COURS D'ECOLE			350 000,00
95	REAMENAGEMENT OT-MAIRIE - ACCESSIBILITE RENOVATION ENERGETIQUE			206 400,00
96	RENOVATION BATIMENT ANCIENS ABATTOIRS			12 000,00
97	RENOVATION CSCM			156 000,00
98	RENOVATION CRECHE			100 000,00
200	REVISION PLU	56 380,00		60 000,00
	<b>Total Dépenses</b>		<b>7 749 879,00</b>	

*Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement*

	Recettes	6 781 758,00	1 245 055,00	6 504 824,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	21 858,35		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 026 680,15		559 781,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	970 390,00		979 411,00
041	Opérations patrimoniales	825 000,00		135 000,00
10	Dotations, fonds divers réserves	780 000,00		1 655 116,00
13	Subvention d'investissement	614 983,50	545 055,00	175 516,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 502 000,00	700 000,00	3 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 846,00		
	<b>Total Recettes</b>		<b>7 749 879,00</b>	

*Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement*

Il est enfin proposé au conseil municipal :

- De procéder au vote du budget primitif 2024 du budget principal par nature avec reprise des résultats au 31 décembre 2023 et des crédits de reports d'investissement.
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement
  - Sans vote formel sur chacun des chapitres

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 de la Commune dans son intégralité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-49	DF - Commune – Budget principal 2024	Pour :	23	MAJORITÉ
		Contre :	5	J. RAMS, M. POUGENC, O. BERTRAND, C. BONATO, C. VANDERBISTE,
		Abstention :	1	S. PIGNAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.